



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 01-2 - SPORTS - BUDGET  
PRIMITIF 2017 - AS FONTONNE  
ANTIBES HOCKEY - SUBVENTION -  
AFFECTATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

874117

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE  
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI  
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

L'Association Sportive Fontonne section Hockey sur gazon, club antibois créé en 1958, a changé de président fin d'année 2016 et a effectué les démarches de déclaration auprès de la Sous-Préfecture.

Celle-ci a souhaité à cette occasion que le club régularise sa situation, l'Association Sportive Fontonne fonctionnant comme une entité générale avec plusieurs sections dont le hockey sur gazon ou le football (AS Fontonne section Football ou AS Fontonne section hockey sur gazon), chacune des sections devant posséder son propre numéro d'enregistrement en Sous-Préfecture.

Or, actuellement, les deux sections disposaient du même numéro.

Ainsi, le président a choisi de dissoudre la section hockey sur gazon et de créer un « nouveau » club à part entière dénommé « AS FONTONNE ANTIBES HOCKEY ».

Les membres du bureau (à l'exception du président nouvellement nommé), les adhérents (165 en 2015/2016), le périmètre d'action et l'activité de cette association restent les mêmes.

Toutefois, l'Association sportive avait établi sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2017 au nom de l'Association Sportive Fontonne section Hockey sur gazon et le Budget Primitif 2017 a été adopté par le Conseil municipal le 16 février dernier sur cette base.

Il convient donc d'autoriser la Commune à verser la subvention au profit de l'Association « AS FONTONNE ANTIBES HOCKEY », pour le même montant (41 000€), sous réserve que son dossier de demande soit complet.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accorder une subvention de fonctionnement de 41 000€ (quarante et un mille euros) à l'association « AS FONTONNE ANTIBES HOCKEY » au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;

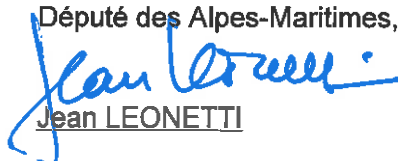
- **RETIRE** l'attribution de la subvention de fonctionnement de 41 000€ (quarante et un mille euros) votée par le conseil municipal lors de l'approbation du Budget Primitif 2017, à l'association ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE HOCKEY ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus dans le cadre du budget primitif 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.01-2 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2017 - AS FONTONNE ANTIBES HOCKEY - SUBVENTION  
- AFFECTATION -

**Date de transmission de l'acte :** 06/04/2017

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 06/04/2017

**Numéro de l'acte :** DCM874-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170330-DCM874-17-DE

**Date de décision :** 30/03/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions